

Les pays partenaires de l'EBS Paris - 2022

Guide de la mobilité internationale

EBS Paris



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1 AVANT LE DEPART	4
1.1 INSCRIPTIONS DANS LES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES	4
1.2 CHOIX DES COURS	4
1.3 PASSEPORT ET VISA	5
1.4 SANTE : SECURITE SOCIALE	6
ASSURANCES	8
1.5 LOGEMENT	8
1.6 TRANSPORT	9
1.7 COMPTE BANCAIRE	9
1.8 FIL D'ARIANE/ AMBASSADE DE FRANCE	9
1.9 REINSCRIPTION A L'EBS	10
2 PENDANT LA MOBILITE	11
2.1 A L'ARRIVEE	11
2.1.1 <i>Journées d'orientation</i>	11
2.1.2 <i>Systèmes de notations</i>	11
2.1.3 <i>Validation des cours définitifs – contrat d'études – changements éventuels</i>	12
2.2 DURANT LE SEMESTRE	12
2.2.1 <i>Règlement pédagogique de l'université partenaire + EBS Paris</i>	12
2.2.2 <i>L'étudiant représentant de l'EBS Paris</i>	12
3 A LA FIN DE LA MOBILITE	13
3.1 CONDITIONS DE VALIDATION DES MATIERES	13
3.2 NOTES ET BULLETINS	13
3.3 FEEDBACK	14
4 LES AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE	14
4.1 LES AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE ATTRIBUEES PAR L'EBS PARIS :	
ERASMUS+	14
4.2 LES AUTRES AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE	15
5 INFORMATIONS PRATIQUES	16
5.1 EN CAS DE PROBLEME	16
5.2 VOS INTERLOCUTEURS A L'EBS PARIS	17
6. FREQUENTLY ASKED QUESTIONS (FAQ)	18
7. FICHES UNIVERSITES	21

Introduction

L'international est fortement ancré dans l'ADN de l'EBS Paris et ce, depuis sa création en 1967. Pendant toute votre 3^{ème} année d'études, vous serez complètement immergé dans un contexte international, que ce soit en université partenaire de l'EBS Paris, ou en stage en entreprise.

Ce guide a pour vocation de vous accompagner dans la préparation de votre semestre à l'internationale : il vous expliquera les différents aspects liés à l'organisation, au suivi et à la reconnaissance des études suivies.

Cette expérience internationale vous permettra non seulement de vous perfectionner linguistiquement et culturellement, mais aussi de poursuivre votre enseignement en fondamentaux de gestion en y apportant une ouverture internationale.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce guide et espérons qu'il vous aidera à aborder votre mobilité en toute sérénité.

1 Avant le départ



1.1 Inscriptions dans les établissements partenaires

Une fois l'affectation définitive communiquée par le Service International de l'EBS Paris, les informations relatives à la constitution du dossier d'inscription dans l'université partenaire et du choix des cours pour le semestre en mobilité vous sont envoyées par l'EBS Paris, par email à votre adresse EBS Paris.

⇒ *Les dossiers d'inscriptions : sous quelle forme ?*

Beaucoup de dossiers d'inscriptions sont des documents à renvoyer par **email**, l'EBS se chargeant de les renvoyer à l'université partenaire une fois le dossier complété dans les délais impartis.

Certaines universités préfèrent cependant des dossiers d'inscriptions en ligne complétés par les étudiants.

Toutes les inscriptions dans les universités sont néanmoins **validées par l'EBS Paris au préalable** : aucune inscription ne se fait directement auprès de l'université partenaire sans que l'EBS Paris n'ait procédé à la nomination des étudiants en amont (**merci de ne pas contacter le partenaire avant votre nomination par l'EBS**).

Une fois le dossier d'inscription traité par l'université partenaire (délais variables selon les universités et les pays), vous recevez une « lettre d'acceptation » ou une « offer letter », document qui confirme l'acceptation dans l'université partenaire et qui permet de commencer la procédure de visa (si besoin).

⇒ *Comment connaître les dates des semestres ?*

Les **dates des semestres académiques** sont données à titre indicatif par l'EBS Paris ; elles sont régulièrement mises à jour sur l'espace *Campus EBS* dans un **tableau récapitulatif**. Il vous est fortement recommandé de toujours vérifier auprès du partenaire les dates précises de début et de fin de semestre une fois la lettre d'acceptation reçue.

Des **journées d'intégration** sont généralement organisées par les universités partenaires, votre présence à ces journées est **obligatoire**.

⇒ *Qui contacter à ce stade : international@ebs-paris.com*

1.2 Choix des cours

Vous trouverez sur la plateforme *Campus numérique* un document détaillant les différents types de programmes proposés dans les universités : certaines universités proposent des

programmes uniquement à destinations d'étudiants internationaux. D'autres universités proposent un choix de cours possible dans leur catalogue de cours. Dans ces universités, un choix de cours est possible. Cette sélection se fait en amont du semestre, en accord avec les Responsables de Département Pédagogiques et le Service International de l'EBS Paris. Ces catalogues de cours sont disponibles sur la plateforme *Campus numérique*.

Des modifications aux cours peuvent être apportées en début de semestre et obtenir la validation du Service Internationale de l'EBS Paris.

⇒ *Qui contacter à ce stade ?*

Madame Daisy MORANGA BOULA: dmorangaboula@ebs-paris.com

⇒ *A FAIRE : se renseigner sur la plateforme *Campus numérique**

1.3 Passeport et Visa

Pour tout départ à l'étranger, que ce soit dans un pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne, vous devez être en possession d'une **pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour certaines destinations et certaines nationalités, un visa est nécessaire pour la durée du programme d'études à l'étranger.

Dans ce cas, l'université étrangère vous envoie une lettre d'invitation, à présenter lors de la demande de visa.

⇒ *Le visa : dans quel cas ?*

- Semestre dans un pays de l'Union Européenne (UE) :
 - Étudiants originaires d'un pays de l'UE : pas de visa nécessaire
 - Étudiants originaires d'un pays hors UE : visa obligatoire selon les conditions de chaque pays
- Semestre dans un pays **hors Union Européenne** : **visa obligatoire** pour tous les étudiants selon les conditions de chaque pays.
-
-



Dans tous les cas, le visa doit correspondre à un **visa étudiant** : un visa de tourisme ne sera pas accepté. En cas de non-respect des réglementations internationales en vigueur, l'EBS Paris se réserve le droit de mettre fin à la période de mobilité. **Il en va de même pour les semestres de stage !**

L'obtention du visa est de votre responsabilité ; les frais liés à la demande et à l'obtention de visa sont également à votre charge.




Vérifiez bien les formalités des demandes de visa en amont : elles peuvent varier selon le pays à partir duquel vous faites votre demande.

Il est impératif de respecter la durée de visa accordée pour la réservation des billets d'avion.

Il est également recommandé de faire des copies de votre visa et de vos pièces d'identité et d'en conserver des versions scannées lors de vos déplacements dans le pays d'accueil.

⇒ *Les restrictions d'entrée dû à la pandémie de la Covid 19*

- 
- Vaccination obligatoire :
 - Veuillez vérifier lors du dépôt de visa si la vaccination est une condition obligatoire pour l'entrée sur le territoire de votre pays d'études.
 - Dans tous les cas : **vérifier si une test PCR ou antigénique** est nécessaire pour voyager.

⇒ *A FAIRE : transmettre une copie du visa à l'EBS Paris.*

1.4 Santé : sécurité sociale

Tous les étudiants doivent être affiliés au régime Français de sécurité sociale en début d'année scolaire.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site de la sécurité sociale Française www.ameli.fr ainsi que leur rubrique « à l'étranger » : <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/index.php> » qui présente une fiche spécifique par pays ou contacter votre centre de sécurité sociale étudiante SMEREP ou LMDE.

- *Semestre dans un pays de l'UE :*

Vous êtes automatiquement inscrits sous le régime de la sécurité sociale.

Les frais de santé dans un pays de l'UE sont couverts par la sécurité sociale étudiante Française ainsi que votre mutuelle individuelle mais il est nécessaire de prendre la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

A noter : la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ne comprend pas de rapatriement en cas de problème de santé. Vous devez souscrire une assurance complémentaire pour un rapatriement auprès d'un organisme privé tel que Mondial Assistance, AVA (www.ava.fr) ou LMDE, SMEREP, World Pass, etc.

Plus d'information : <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/vous-partez-faire-des-etudes-en-europe.php>

Il est important de se munir de son carnet de santé et d'être à jour dans ces vaccinations. Pour certaines destinations, il vous sera fortement recommandé d'effectuer des vaccins supplémentaires.

Pensez à contacter votre médecin traitant afin de vérifier quels sont les vaccins à effectuer ou consulter le site internet du ministère des Affaires Etrangères www.diplomatie.gouv.fr sous la rubrique « conseil aux voyageurs ».

⇒ *A FAIRE* : transmettre une copie de la CEAM au Service International de l'EBS Paris.

- *Semestre dans un pays hors de l'UE* :

En qualité d'étudiants en France, vous devez être inscrits sous le régime de la sécurité sociale.

Sachez que les frais de santé dans un pays hors UE ne sont pas couverts par la sécurité sociale française ; vous devez prendre une assurance santé complémentaire pour un semestre hors UE, comprenant au minimum une police rapatriement et la prise en charge des frais médicaux sur place.



Attention, certaines universités hors UE exigent que tous les étudiants souscrivent à leur propre assurance santé en début de semestre (coût et conditions de couverture variables selon les universités, veuillez vérifier les informations transmises par l'établissement partenaire).

Les frais liés à la sécurité sociale ainsi qu'à la souscription à une assurance santé complémentaire sont à la charge de l'étudiant.

⇒ *A FAIRE* : transmettre une copie de la CEAM et l'assurance complémentaire à l'EBS Paris



Assurances

Tout départ dans le cadre d'un track à l'étranger, d'un semestre à l'étranger, d'un double diplôme à l'étranger, d'une summer à l'étranger (liste non exhaustive à l'étranger implique que l'étudiant souscrive à ses frais une assurance santé/assistance internationale pour toute la durée de ce séjour. L'étudiant doit impérativement avoir reconnu par écrit la souscription d'une assurance (cf. modèle en pièce jointe) au Service International de son école 3 semaines au plus tard avant sa date de départ. Si tel n'est pas le cas, alors le départ à l'internationale ne sera pas validé, l'étudiant ne pourra pas partir à l'étranger.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer que cette assurance santé/assistance internationale couvre bien tous les frais de santé dans le pays de destination.

Il faut également avoir une assurance Responsabilité Civile valable pour le pays et la durée du séjour à l'étranger.

Nous attirons votre attention sur le fait que les frais de santé dans certains pays peuvent être excessivement élevés, même pour une simple consultation.

Ex : une consultation chez un spécialiste aux Etats-Unis peut coûter 450 Euros • Coût moyen d'un médecin généraliste : environ 80€ (contre 25€ en France) • Une journée de prise en charge à l'hôpital : environ 4200€ (contre 800€ en France) • Coût d'une opération de l'appendicite en Floride : 49 000\$ (environ 43 000€) • Coût d'une simple analyse de sang : autour de 150\$ (contre quelques dizaines d'euros en France...)

1.5 Logement

L'EBS Paris ainsi que les universités partenaires vous informent sur les différentes options de logement sur place :

- Soit sur leur campus
- Soit dans des résidences étudiantes à proximité
- Soit dans le secteur privé

Il est cependant de la responsabilité des étudiants de trouver leur logement, les frais liés au logement sont à leur charge.

⇒ *A FAIRE : contacter les étudiants sur place, leurs coordonnées emails sont disponibles sur la plateforme Campus numérique.*

Nous vous conseillons de ne rien payer en avance sans avoir vu le logement et de prévoir à votre arrivée un mois de loyer à régler ainsi que le montant correspondant à la caution.

N'oubliez pas de vérifier la durée du contrat et les modalités de paiement du loyer. Dans certains pays, vous devrez certainement régler la totalité des loyers du semestre à votre arrivée. Nous vous recommandons enfin de signer un contrat de location et d'avoir une quittance de loyer ou un reçu attestant du loyer versé.

1.6 Transport

Nous vous recommandons de bien vérifier les dates des semestres et d'attendre d'avoir reçu votre lettre d'acceptation officielle de la part de l'établissement partenaire avant d'effectuer des réservations. Il est également préférable de prendre des billets d'avion avec des dates modifiables.

Pour rappel : les frais de transport et de déplacement sont à la charge des étudiants.

1.7 Compte bancaire

Dans les pays où l'euro est en vigueur, il n'existe pas de commission lors des retraits d'espèces avec les cartes internationales du type Visa, Mastercard, American Express. En revanche, des commissions sont pratiquées dans les pays où l'euro n'est pas la monnaie courante.

Avant le départ, renseignez-vous auprès de votre banque afin de connaître les taux de commission pratiqués et vérifiez si votre Banque n'a pas une filiale à l'étranger ou un service pour les transactions ayant lieu à l'étranger.

Il est également important de s'informer sur la procédure à suivre en cas de perte ou de vol de votre carte bancaire : Numéro de téléphone à contacter de l'étranger, email d'urgence de la banque, procédures d'urgence...

1.8 Fil d'Ariane/ambassade de France

Avant le départ, vous devez **obligatoirement** vous enregistrer auprès du consulat de France ou de la section consulaire de l'ambassade de France la plus proche du pays où vous vous rendez :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

⇒ *Se renseigner également sur :*


<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

1.9 Réinscription à l'EBS

Avant votre départ et durant la période mai/juin de chaque année, vous devrez procéder à votre réinscription pour l'année académique suivante à l'EBS. Cette procédure expliquée ci-dessous vous sera également envoyée par email :

- *Régler le montant*
- *Effectuer la réinscription administrative sur la plateforme dédiée : mise à jour des coordonnées, CVEC, Responsabilité Civile et documents EBS*
- *Effectuer la réinscription financière sur la plateforme dédiée (lien unique de connexion).*

L'acquittement de la CVEC est obligatoire



La réforme de la vie étudiante 2018 impose à l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur* de régler la cotisation CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus) en ligne sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> . A titre informatif, le montant de cette cotisation pour l'année académique 2021/2022 était de 92€.

Le paiement de cette contribution est obligatoire et conditionne la validation de votre inscription administrative. Une fois le règlement effectué, vous pourrez télécharger votre « attestation d'acquittement de la CVEC ».

Sont exonérés du paiement de cette cotisation :

- les étudiants boursiers du CROUS (téléchargerez en ligne une « attestation d'exonération de la CVEC »),
- les étudiants en contrat de professionnalisation.

Aucun départ à l'étranger ne sera permis si vous n'avez pas effectué votre réinscription à l'EBS Paris.

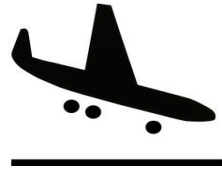
Aucune attestation d'inscription ne pourra vous être délivrée sans que vous n'ayez effectué votre inscription administrative et réglé les montants pour lesquels vous êtes redevables.

⇒ *Qui contacter à ce stade ?*

Service Inscription : inscription@ebs-paris.com

2 Pendant la mobilité

2.1 A l'arrivée



2.1.1 Journées d'orientation

Les universités vous informent sur les dates de début et de fin de semestre. Il est vivement conseillé de planifier une arrivée dans le pays 1 à 2 semaines avant le début de chaque semestre.



La quasi-totalité des établissements organise des journées de d'accueil, avant le début des cours.

Votre présence à ces journées de prérentrée est **obligatoire !**

2.1.2 Systèmes de notations

Chaque pays possède son propre système éducatif et l'échelle de notation correspondante. Ces systèmes sont souvent différents du système français et vous devrez vous adapter à cette différence, cela fait aussi partie de l'expérience en mobilité internationale. De manière générale, les grilles de notation sont propres à chaque université et l'EBS Paris ne peut en aucun cas les modifier ; par exemple, les « passing grade » ne sont pas toute à la moyenne de 10/20.

⇒ *A FAIRE : Vérifier les échelles de notation en début du semestre afin d'éviter les mauvaises surprises à la fin du semestre !*

- Système anglo-saxon

Dans le système anglo-saxon, le nombre d'heures de cours est généralement inférieur à celui dispensé à l'EBS Paris (12h à 15h par semaine) mais exige en contrepartie de fournir un travail personnel important.

Les modules sont souvent composés de « lectures » et de « tutorials » (cours magistraux/travaux dirigés). Pour 1h30 de « lectures », il est généralement attendu 3h de travail personnel et pour les « tutorials » des exercices sont à remettre chaque semaine. La participation en cours est généralement prise en compte dans la notation finale.

- Système allemand

Dans le cadre d'un programme d'études en Allemagne, le nombre d'heures de cours est quasi identique à celui de l'EBS Paris (15h à 20h par semaine).

Le système allemand est moins scolaire, davantage fondé sur la pratique que sur la théorie. Le déroulement des cours est différent et les professeurs favorisent le débat en cours. Comme à l'EBS Paris, vous devrez effectuer des travaux de groupe et réaliser des exposés.

- Système espagnol ou latino-américain

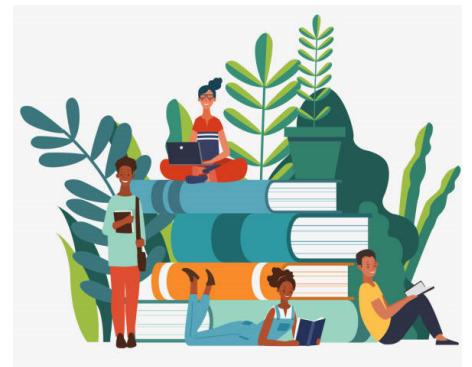
En Espagne ou en Amérique Latine, le nombre d'heures de cours est quasi identique à celui dispensé à l'EBS Paris (15h à 20h par semaine) et la présence aux cours est obligatoire même si le professeur n'effectue pas systématiquement l'appel nominatif des étudiants. Retenez que votre présence sera prise en considération dans votre note finale.

2.1.3 Validation des cours définitifs – contrat d'études – changements éventuels

Dans certaines universités, le nombre de places par matière est limité et l'inscription s'effectue sur le principe « first arrived, first served ». Il faut donc être très attentif et réactif aux délais et aux procédures d'inscription reçues par email avant le semestre ou données durant la première semaine de cours.

Votre choix de matières est important pour la suite du semestre. C'est pourquoi avant de valider définitivement une matière, nous vous demandons de lire attentivement les descriptifs de matières mis à votre disposition par l'université étrangère et de le faire valider par l'EBS Paris avant de valider définitivement la matière auprès de l'université partenaire.

Au début de votre semestre, vous devrez ainsi remettre à l'EBS Paris un document appelé « contrat d'études » qui liste les cours définitifs suivis durant le semestre. Ce document vous engage : ces cours doivent se retrouver sur le bulletin de notes à la fin du semestre. Le contrat d'études est signé par l'étudiant, l'EBS Paris et l'établissement d'accueil.



2.2 Durant le semestre

2.2.1 Règlement pédagogique de l'université partenaire + EBS Paris

Durant la 3^{ème} année, les étudiants sont officiellement inscrits à l'EBS Paris, même s'ils sont à l'étranger. Ils sont donc soumis au règlement pédagogique de l'EBS Paris ; leur présence à tous les cours ainsi qu'à toutes autres activités pédagogiques organisées dans les universités partenaires est obligatoire. Lors de leur semestre dans les universités partenaires, les étudiants sont également soumis au règlement intérieur de l'université d'accueil. Pour valider leurs semestres, les étudiants sont soumis aux modalités d'obtention des crédits de chaque université d'accueil, qui sont propres à chaque établissement.

2.2.2 L'étudiant représentant de l'EBS Paris

Tout étudiant de l'EBS Paris en séjour dans un établissement partenaire est un représentant de l'école : à ce titre, il se doit d'adopter une attitude exemplaire, qui ne nuise en aucune façon à la réputation de l'école ou aux relations que l'école entretient avec ses partenaires étrangers :

- respect du règlement intérieur en vigueur dans l'établissement

- respect des méthodes pédagogiques de chaque université
- respect des us et coutumes de chaque culture/pays

Chaque établissement possède des méthodes de travail qui lui sont propres et que vous devez respecter. L'EBS Paris se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect de ces recommandations.

3 A la fin de la mobilité

3.1 Conditions de validation des matières

Durant la période de mobilité, vous êtes soumis au règlement des études de l'EBS Paris mais aussi au règlement des études et intérieur de l'établissement d'accueil. Vous êtes soumis aux mêmes règles de validation des matières que les étudiants de l'établissement d'accueil. Pensez à bien vérifier les grilles de notations en début de semestre.

L'EBS Paris ne traduit pas les notes obtenues à l'étranger en « notes françaises » ; ce sont les crédits obtenus qui sont pris en compte, une équivalence de votre note est attribuée en crédits ECTS. Par conséquent, l'EBS Paris ne modifie pas les notes obtenues, ni les notes minimums à obtenir pour valider la matière.

Attention, toutes universités n'appliquent pas les mêmes règles de validation !

⇒ *Que faire : se renseigner auprès de votre établissement d'accueil.*

3.2 Notes et bulletins

Les bulletins de notes seront émis par chaque établissement partenaire et seront envoyés aux étudiants et/ou à l'EBS Paris selon des délais variables. Pour des raisons de confidentialité, certaines universités envoient les bulletins uniquement aux étudiants. Il est donc de votre responsabilité de vous renseigner sur la validation de votre semestre dès que possible. Dès réception de ce bulletin, il vous faudra en transmettre une copie au service international.

Les conseils de promotion se réunissent plusieurs fois durant l'année (mars, juillet, septembre) et statuent sur la validation du semestre et le passage en année supérieure de chaque étudiant. En cas d'absence des bulletins et de notes, le conseil de promotion sera alors dans l'impossibilité de déclarer le passage en année supérieure.

Les notes finales obtenues par chaque étudiant sont transmises à l'EBS Paris, qui les étudie en Conseil de Promotion.

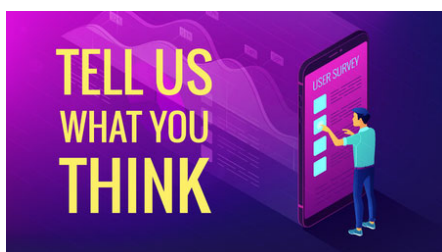
Le Conseil de Promotion :

- évalue la conformité des cours suivis par rapport aux cours du contrat d'études de début de semestre,
- prononce la validation du semestre si toutes les matières étudiées sont validées,

- étudie les situations en cas de matières non validées.

En cas de matière non validée à l'issue du semestre et si l'université partenaire prévoit un système de rattrapages, vous devez en bénéficier ; l'EBS Paris ne peut se substituer à l'université partenaire dans ce cas. Il vous appartient de vous rapprocher de l'université d'accueil pour connaître les modalités d'éventuels rattrapages. En cas de semestre non validé, l'EBS Paris pourra être amené à proposer le redoublement total ou partiel de la 3ème année.

3.3 Feedback



A la fin de votre semestre en mobilité, vous serez amenés à remettre à l'EBS Paris un retour d'expérience relatif aux infrastructures de l'établissement d'accueil, niveau des cours, l'environnement de vie Tous les aspects de votre semestre à l'étranger seront abordés et vous permettront de faire un bilan de votre expérience. Vos impressions et conseils seront des outils très importants pour les prochains étudiants en mobilité

et améliorer l'offre de mobilité de l'EBS Paris.

Le format de ce retour d'expérience peut varier d'une année sur l'autre : formulaire, questionnaire, entretien individuel ou en groupe ... Vous serez informés de la modalité de ce feedback pendant votre semestre.

4 Les aides à la mobilité internationale

Il existe plusieurs aides à la mobilité internationale provenant de différentes instances publiques (Commission européenne), culturelles (OFAJ, DAAD pour l'Allemagne etc.) et privés (Fondations).

Le Service International de l'EBS Paris gère la bourse de mobilité Erasmus+.

4.1 Les aides à la mobilité internationale attribuées par l'EBS Paris : Erasmus+

L'EBS Paris alloue des bourses de mobilité aux étudiants en mobilité internationale Erasmus+. Le nombre de bourses disponibles varie chaque année en fonction des fonds qui sont alloués à l'EBS Paris par la Commission européenne.

Un dossier individuel doit être constitué pour chaque demande de bourse.



Attention : le dépôt d'un dossier ne garantit pas l'obtention d'une bourse de mobilité.

A l'issue des affectations, certains d'entre vous pourront se voir attribuer une bourse **Erasmus+** en fonction de vos résultats académiques et des places Erasmus+ disponibles dans les universités partenaires.

⇒ *Qui contacter à ce stade ?* international@ebs-paris.com

Une fois sélectionnés, vous serez informés des procédures à suivre par email et vous devrez remplir des documents.

Il existe également des bourses Erasmus+ pour les mobilités de stage qui se déroulent dans un pays du programme Erasmus+. Un appel à candidature vous est envoyé chaque semestre. La sélection se fera sur la base des **critères sociaux** (quotient familial), des **critères académiques** (classement lors des affectations) et du **projet professionnel** (questionnaire de motivation).

Le nombre de bourses dépend des crédits alloués par l'agence nationale Erasmus+ à l'EBS Paris pour chaque année universitaire ; cette bourse reste donc facultative.

4.2 Les autres aides à la mobilité internationale

Ces financements peuvent varier chaque année et selon le pays d'accueil. La demande doit être effectuée de façon individuelle.

- Etat portugais pour les étudiants d'origine portugaise
- Centre culturel (exemple DAAD ou OFAJ pour l'Allemagne)
- Fondations
- Consulats
- Programme national, etc.

Il existe de nombreux sites internet regroupant les différentes bourses existantes, par exemple :

<http://www.letudiant.fr/lifestyle/aides-financieres/les-bourses-pour-partir-etudier-a-l-etranger.html>

<http://www.studyrama.com/vie-etudiante/budget-etudiant-financer-ses-etudes/>

<https://www.paris.fr/les-aides-pour-les-jeunes>

5 Informations pratiques

5.1 En cas de problème


L'EBS Paris autorise un départ pour les pays ou zones en jaune et en vert selon le classement du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) suivante :

- Rouge : Fortement déconseillé
- Orange : Déconseillé sauf raisons impératives
- Jaune : Vigilance renforcée
- Vert : Vigilance normale

La qualification des pays ou zones est disponible sur :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>


Dans le cas d'un passage en zone orange ou rouge avant votre départ, l'EBS Paris annulera la mobilité des étudiants des pays concernés. La décision prise par l'EBS Paris vous sera envoyée par le Service International par email.

Dans le cas d'un passage en zone orange ou rouge pendant la mobilité, l'EBS Paris peut décider de mettre fin à la mobilité des étudiants de la zone concernée. Dans ce cas, vous avez l'obligation de rentrer en France à vos frais. La décision prise par l'EBS Paris vous sera envoyée par le Service International par email.

 Si vous décidez de mettre fin à votre mobilité dans un pays pour lequel l'EBS Paris n'a pas acté l'obligation de retour des étudiants, vous êtes seul responsable des frais financiers engendrés par cette décision ainsi que des conséquences académiques (non-validation de l'intégralité de vos crédits ECTS).

En cas d'incident majeur ou de modification du niveau de vigilance du MAE dans le pays ou la zone où vous effectuez votre mobilité, vous devez impérativement prendre contact avec l'EBS Paris ainsi que le consulat de France sur place.

Lors de votre mobilité à l'international, si vous avez un problème de santé grave, nous vous invitons à prévenir le Service International de l'EBS Paris par email (international@ebs-paris.com). Si un rapatriement est acté par un médecin, vous devez, de la même façon, impérativement transmettre les éléments au service international.

 Si vous rentrez définitivement en France avant la fin de votre mobilité pour des raisons autres qu'un rapatriement acté par un médecin vous êtes seul responsable des frais financiers engendrés par cette décision ainsi que des conséquences académiques (non validation de l'intégralité de vos crédits ECTS).

5.2 Vos interlocuteurs à l'EBS Paris

Différents interlocuteurs vous accompagnent pendant votre période de mobilité :



⇒ *Votre contact principal :*

Daisy MORANGA BOULA, Coordinatrice International étudiants.
Elle gère tous les aspects liés à votre mobilité ainsi que les aspects liés à votre dossier d'inscription à l'établissement partenaire



01 40 71 37 24
06 33 24 87 98



dmorangaboula@ebs-paris.com

⇒ *Et aussi :*

Sylvie VIGNES, Responsable career center
Elle est votre principal contact pour vos missions internationales en entreprises.



01 40 71 37 11
06 29 56 79 28



svignes@ebs-paris.com

Sandrine BOUET, Chargée d'administration des stages 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} année.
Elle gère les conventions de stages et le suivi des stages internationaux.



01.85.56.14.62
06 33 83 08 45



sandrine.bouet@ebs-paris.com

⇒ *Une adresse à retenir également :* international@ebs-paris.com



6. Frequently Asked Questions (FAQ)

Y a-t-il des logements dans les universités partenaires ?

Selon la taille et la localisation de leur campus, les universités proposent soit des logements dans des résidences étudiantes sur le campus, soit des liens vers des résidences étudiantes à proximité, voir des logements dans le secteur privé.

Les étudiants doivent consulter les pages dédiées au logement sur les sites internet des universités partenaires.

Comment bien choisir une assurance privée internationale ?

Il faut choisir une assurance qui a potentiellement les moyens de rembourser des frais aussi élevés que ceux pratiqués dans le pays d'accueil

Ainsi, il vous est fortement conseillé de choisir une assurance qui propose des plafonds de remboursement élevés. Pensez également à ce que les clauses suivantes soient comprises dans votre contrat :

- Remboursement frais médicaux/d'hospitalisation : de préférence un pourcentage des frais réels et non un pourcentage du tarif de convention ;
- Assistance médicale et rapatriement : rapatriement sanitaire en cas d'accident, rapatriement du corps en cas de décès, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, présence d'un proche en cas d'accident, remboursement des frais de recherche en mer ;
- Assistance juridique : frais de caution pénale + frais d'avocat ;
- Responsabilité civile : dommages corporels et matériels causés à autrui

Est-ce que les assurances privées couvrent tout ?

Non.

Certains frais médicaux sont toujours mal couverts, comme par exemple : les soins dentaires, l'optique, les prothèses, les maladies des yeux... Donc, avant de partir faites-vous faire une deuxième paire de lunettes ou prévoyez suffisamment de lentilles de rechange, prenez rendez-vous chez vos spécialistes (dentistes, allergologues, gynécologues...).

Nous vous recommandons fortement de lire de manière attentive les exclusions aux contrats et bien évidemment le contrat lui-même (pratique de sport à haut niveau, maladies contractées avant le départ, maladies mentales et dépression, maternité, COVID etc.).

Par ailleurs, la majorité des assurances européennes ne couvrent pas les frais de soins résultants de maladies chroniques (asthme, diabète, etc) ou de maladies contractées avant le séjour à l'étranger.

ATTENTION : Les assurances fournies avec les cartes de crédit, les billets d'avion ... ne durent en général que 3 mois.

Que faire en cas de traitement de longue durée ?

Il vous est recommandé d'acheter vos médicaments en France mais surtout d'emporter une ordonnance avec vous dans votre bagage cabine (cela sera utile en cas de contrôle à la douane).

En cas de traitement à renouveler tous les mois, et selon la durée de votre expatriation, il faudra voir s'il convient de partir avec les médicaments sur place en quantité suffisante,

les acheter sur place (voir avec votre médecin traitant ou le médecin de l'Ambassade de France sur place (quand il y en a un) la molécule). Attention, tous les médicaments ne sont pas forcément autorisés dans un autre pays, il faut donc anticiper ce point avant le départ.

Peut-on utiliser sa carte bleue pour les assurances rapatriement ?

Ceci est déconseillé car ces assurances ne couvrent pas assez les étudiants. Il faut se renseigner auprès de son centre de sécurité sociale étudiante actuel, ou de sa mutuelle actuelle.

En quoi consistent les aides Erasmus ?

L'EBS Paris dispose de la Charte Erasmus + et à ce titre, a mis en place des accords d'échanges avec d'autres universités européennes titulaires de cette même Charte. Dans le cadre des échanges Erasmus+, l'étudiant peut passer un semestre dans une université sans payer de frais supplémentaires aux frais de scolarité de l'EBS Paris et peut bénéficier d'une bourse de mobilité. Ces bourses Erasmus + peuvent également être disponibles dans le cadre de stages effectués en Europe. Les places Erasmus sont indiquées dans le tableau récapitulatif des sites et places sur la plateforme *Campus numérique*. Un guide spécifique des différentes aides à la mobilité est envoyé aux étudiants et posté sur la plateforme *Campus numérique*.

Comment peut-on savoir quels cours sont disponibles dans chaque université ?

Un tableau récapitulatif les différents programmes et types de cours dans chaque université est téléchargeable sur la plateforme *Campus numérique*. Des exemples de catalogues de cours peuvent également être téléchargés.

Que se passe-t-il si on a des rattrapages ? Peuvent-ils se faire à Paris ?

En fonction des notes obtenues à l'étranger, les jurys de fin de semestre étudient les résultats des étudiants et proposent, si besoin, des solutions pour des matières non validées. Certaines universités proposent également des sessions de rattrapages ; dans ce cas, les étudiants doivent se rendre disponibles pour pouvoir bénéficier de ce système de rattrapages.



Que se passe-t-il si des matières ne sont pas validées ?

Le conseil de promotion étudie les résultats obtenus. Si un système de rattrapage est prévu dans l'université, l'étudiant doit s'y présenter le cas échéant. A la fin de l'année, le conseil de promotion peut proposer un redoublement en cas de matières non validées ou de crédits manquants.

Est-ce que l'on doit payer les droits de scolarité pour la 3ème année ?

Oui, car le paiement annuel des frais de scolarité est obligatoire durant les 5 années d'études à l'EBS Paris.

A qui et quand verser les suppléments de scolarité ?

Les suppléments de scolarité devront être versés lors du paiement des droits de réinscription à l'EBS Paris, ainsi que les frais de sécurité sociale étudiante.

Comment contacter les étudiants actuellement en 3^{ème} année ?

Les noms, emails EBS Paris et affectations des étudiants de 3^{ème} année actuelle sont disponibles sur la plateforme *Campus numérique*. De même, les noms, emails EBS Paris et affectations des étudiants de l'année précédente sont disponibles sur la plateforme *Campus numérique*.

Comment obtenir les dates des semestres ?

Un calendrier récapitulatif et indicatif de toutes les dates des semestres universitaires internationaux est disponible sur la plateforme *Campus numérique*. Attention, ce calendrier est mis à jour en fonction des dates communiquées par les universités étrangères. Il est toujours préférable de prévoir 10 jours de marge avant le début des cours et après la fin des examens : il est par exemple déconseillé d'arriver la veille du début des cours.



Je veux commencer mon visa maintenant : comment faire ?

Le visa se fait dans un 2^e temps ; la première étape est le dossier d'inscription, envoyé par l'EBS Paris aux universités. Une fois l'inscription validée chez le partenaire, l'étudiant peut commencer la procédure de visa. Attention, le visa est émis pour la durée du semestre d'études, c'est un visa étudiant. Les frais liés à l'obtention du visa sont à la charge de l'étudiant.

Je veux faire un stage aux Etats Unis après mon semestre à New York, comment faire ?

Attention, vous devez faire une demande de visa de stage pour les stages Hors Europe. Le visa étudiant émis pour un semestre académique n'est pas valable pour un stage. Il faut se référer aux procédures d'obtention de visas stage pour chaque pays.

Comment savoir si nous serons mélangés avec d'autres étudiants internationaux ou locaux ?

Un tableau récapitulatif des programmes est disponible sur la plateforme *Campus numérique*. Il est indiqué dans ce tableau si le programme est uniquement avec des étudiants internationaux ou bien avec des étudiants locaux.

Comment obtenir nos notes à la fin du semestre ?

La plupart des universités envoient les notes/bulletins directement à l'EBS Paris. Les bulletins sont ensuite renvoyés aux étudiants. Certaines universités envoient les bulletins uniquement aux étudiants : dans ce cas, ces derniers doivent obligatoirement fournir une copie à l'EBS Paris avant le conseil de promotion. Attention, la demande de

bulletin officiel peut être payante dans certaines universités ; ces frais sont à la charge de l'étudiant.

7. Fiches Universités

Vous trouverez sur le campus numérique des fiches récapitulatives par établissement.